

BULLETIN COMMUNAL



LUTTENBACH 2013

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Les finances communales	2
Les impôts locaux et le prix de l'eau.....	3
La forêt communale	4 et 5
Les écoles	6 à 8
Travaux communaux	9 à 11
Cela s'est passé en 2013	12 et 13
Jean-Jacques SPIESER apiculteur	14 à 16
Inventaire des lieux-dits du village.....	17 à 19
La collection de Marina.....	20
Infos utiles	21 et 22
État civil	23
Rencontre avec Madame Émilie SPIESER	24 et 25

**Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux
et le Personnel Communal
vous adressent de chaleureux vœux pour 2014**

LE MOT DU MAIRE



L'année 2013 a été marquée par les travaux d'aménagement du bâtiment de la mairie et de l'école maternelle qui seront donc bientôt aisément accessibles. Ces travaux sont aidés par l'État, le Conseil, Général, la réserve parlementaire de notre député Jean-Louis Christ et d'autres organismes.

Actuellement le chantier se déroule de façon satisfaisante, sans imprévus notables.

Des entreprises de la vallée et de la proche région ont pu trouver du travail sur place. Notre commune contribue donc ainsi au soutien de l'économie locale. Il en est de même pour les réalisations de la Communauté de Communes qui ont drainé des millions d'euros d'aides (État, Région, Conseil Général etc...) et qui n'auraient pas trouvé le chemin de notre vallée sans ces travaux.

La maison du Fromage est la réalisation phare de notre canton. Elle commence à trouver sa place dans le cercle restreint des principales destinations agro-touristiques de l'Alsace.

La nouvelle fromagerie récemment ouverte complète ce bel équipement. Elle permettra aux agriculteurs de vendre leurs produits en circuit court. C'est cela aussi le développement durable. Que n'aurait-on entendu comme critiques si cette maison avait été construite dans les Vosges ou dans une vallée voisine!

Un autre grand chantier sera lancé cette année: l'assainissement d'une partie du

chemin du Baechlé et de la partie ouest de la rue du Leymel.

Ces travaux étaient prévus depuis 2011 mais les aides de l'Agence de l'Eau ne nous ont été accordées que cette année. Mieux vaut tard que jamais!

Nous arrivons heureusement à la fin de notre plan d'assainissement collectif: les aides se font de plus en plus parcimonieuses et l'argent se fait rare. Chaque collectivité est tenue de bien cadrer son budget pour réaliser ses projets.

La commune de Luttenbach a toujours établi des budgets sincères et rigoureux qui pouvaient être réalisés facilement. Ce qui pouvait être fait en régie communale a été réalisé par nos ouvriers. Cela nous a permis de faire d'appréciables économies.

Je profite de cette tribune pour relever l'implication et le professionnalisme de nos agents communaux. Je les remercie vivement ainsi que l'ensemble du personnel communal et les bûcherons du Sivu. Je veux relever le travail de Monique, notre secrétaire de mairie, toujours dévouée et compétente, qui doit supporter un exil pendant les travaux dans la mairie.

L'année 2013 a vu le départ de notre forestier Jean-Marc Ritter et la venue de Daniel Adam, son successeur. Jean-Marc s'est donné corps et âme à notre forêt communale et mérite notre reconnaissance. Bienvenue à son successeur.

Je tiens également à souligner le rôle et le travail des adjoints qui me secondent avec une efficacité rare et une assiduité qui mérite d'être relevée, les conseillers municipaux pour leur bon sens et leur travail qui me sont précieux.

Mes remerciements ne seraient pas complets si j'oubliais le personnel enseignant du RPI, tant de la maternelle que de l'école primaire qui se dévoue sans compter pour nos petits afin qu'ils puissent affronter un jour le chemin de la vie.

Je salue à tous nos concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente mes vœux chaleureux pour l'année 2014.

Le Maire,
Francis KLEIN

FINANCES COMMUNALES

BUDGET GÉNÉRAL

FONCTIONNEMENT

Recettes principales:

- Dotations de l'État (DGF...)	217 300
- Taxes add. aux droits de mutation	15 000
- Taxe sur l'électricité	12 100
- Impôts locaux:	150 000
- Produits domaniaux: forêt	120 000
chasse	28 400
loyers	30 000

Dépenses principales:

- Charges salariales	210 800
- Impositions	23 700
- Intérêts des emprunts	2 300
- Entretien bâtiments	8 500
- Entretien voies et réseaux	41 000
- Entretien forêt + débardage	25 000
- Frais électricité, gaz, carburant	22 500
- Subventions différents organismes	23 464
- Syndicat forestier + RPI	110 000
- Autres charges exceptionnelles	1 200

INVESTISSEMENT

Recettes principales:

- Subventions	105 000
- Divers (FCTVA, TLE...)	7 600
- Emprunt	216 000
- Réserve + excédent	494 000
- Virement section de fonctionnement	40 400

Dépenses principales:

- Travaux bâtiments	812 000
- Travaux voies et réseaux	21 000
- Éclairage public	7 100
- Acquisition de matériel	8 800
- Remboursement emprunts	9 000

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

Recettes principales:

- Vente de l'eau + taxes	116 000
- Produit des activités annexes	0

Dépenses principales:

- Analyses d'eau	1 500
- Achat d'eau	1 500
- Frais CCVM - assainissement	28 000
- Taxes Agence de Bassin	27 000
- Frais de personnel	5 000
- Entretien - réparation	5 000
- Dotation aux amortissements	42 800
- Intérêts emprunts	12 000

INVESTISSEMENT

Recettes principales:

- Subventions	0
- Amortissements	42 800
- FCTVA	1 300
- Réserve + excédent	67 300
- Emprunt	0
- Virement section de fonctionnement	0

Dépenses principales:

- Travaux assainissement et AEP	16 000
- Remboursement de prêts	26 000
- Achat matériel	0
- Frais études	0
- Remboursement subvention	7 800

Taxe foncière sur les propriétés non bâties:

À compter de 2011, les régions et les départements ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces parts régionales et départementales

sont désormais transférées aux communes et EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes) par le biais d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties visant les propriétés relevant des terres non agricoles.

Taxe d'habitation:

À compter de 2011, les départements ne perçoivent plus la taxe d'habitation. Le produit correspondant est transféré au bloc communal (communes et EPCI) par le biais d'une correction des taux d'imposition.

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX EN 2013

COMMUNES	TAXE D'HABITATION			FONCIER BÂTI			FONCIER NON BÂTI			TOT PROD
	BASE TH EFFECTIVE	TAUX TH 2013	PROD MATH TH	BASE FB EFFECTIVE	TAUX FB 2013	PROD MATH FB	BASE FNB EFFECTIVE	TAUX FNB 2013	PROD MATH FNB	
BREITENBACH	943 700	9,00	84 933	760 763	8,00	60 861	29 642	56,67	16 798	162 592
ESCHBACH	355 400	9,55	33 941	263 543	12,43	32 758	16 125	80,81	13 031	79 730
GRIESBACH	610 600	6,90	42 131	468 770	7,21	33 798	18 392	34,72	6 386	82 315
GUNSBACH	1 059 000	11,21	118 714	859 657	11,60	99 720	20 966	83,53	17 513	235 947
HOHRD	529 200	9,71	51 385	371 495	11,43	42 462	9 530	51,50	4 908	98 755
LUTTENBACH	774 100	6,11	47 298	593 553	7,98	47 366	28 438	48,04	13 662	108 326
METZERL	1 178 000	5,99	70 562	1 342 326	6,92	92 889	63 731	43,85	27 946	191 397
MITTLACH	409 100	6,34	25 937	288 174	9,05	26 080	31 339	76,88	24 093	76 110
MUHLBACH	1 004 000	7,26	72 890	860 964	7,73	66 553	23 665	67,45	15 962	155 405
MUNSTER	4 696 000	12,10	568 216	5 429 262	12,46	676 486	28 486	77,34	22 031	1 266 733
SONDERNACH	706 700	6,22	43 957	567 241	6,22	35 282	59 422	29,42	17 482	96 721
SOULTZBACH	729 500	8,00	58 360	519 355	11,28	58 583	20 708	79,39	16 440	133 383
SOULTZEREN	1 391 000	7,11	98 900	965 210	8,48	81 850	48 728	34,98	17 045	197 795
STOSSWIHR	1 519 000	5,27	80 051	1 318 707	7,72	101 804	79 148	63,05	49 903	231 758
WASSERBOURG	462 100	9,86	45 563	314 980	10,60	33 388	27 041	89,25	24 134	103 085
WIHR-AU-VAL	1 318 000	6,31	83 166	1 081 370	7,16	77 426	57 747	42,01	24 260	184 852

Les bases sont exprimées en Euros - Les taux sont exprimés en %

PRIX DE L'EAU 2013

COMMUNES	PART COMMUNALE EAU	Redevance pour Pollution Domestique	Redevance pour Modernisation des Réseaux de COLLECTE	Redevance Communale ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TVA	TAXE PRELE.	TOTAL	POUR MÉMOIRE 2012
BREITENBACH	2,88000	0,35600					3,24	3,24
ESCHBACH	2,75000	0,35600					3,10	3,10
GRIESBACH	1,95000	0,35600	0,27400	0,84000	0,206		3,62	3,58
GUNSBACH	1,95500	0,35600	0,27400	0,62500	0,172		3,38	3,30
HOHRD	1,90000	0,35600	0,27400	0,72000			3,25	3,22
LUTTENBACH	1,22000	0,35600	0,27400	1,05000		0,050	2,95	2,90
METZERL	1,53300	0,35600	0,27400	0,53000		0,057	2,75	2,74
MITTLACH	1,92000	0,35600	0,27400	0,36000			2,91	2,90
MUHLBACH	2,13000	0,35600	0,27400	0,65000			3,41	3,40
MUNSTER	1,28000	0,35600	0,27400	1,33300	0,13300	0,07000	3,44	3,35
SONDERNACH	2,39400	0,35600	0,27400	0,32600			3,35	3,35
SOULTZBACH	1,70500	0,35600	0,27400	0,81500			3,15	3,10
SOULTZEREN	1,82400	0,35600	0,27400	0,55100			3,05	3,00
STOSSWIHR	1,23000	0,35600	0,27400	0,78000			2,64	2,61
WASSERBOURG	1,75000	0,35600					2,10	2,10
WIHR AU VAL	1,46000	0,35600	0,27400	0,94000			3,03	2,98

Les données sont exprimées en euros par mètre cube.

Le prix de la location du compteur n'est pas reproduit, ni les éventuels frais de gestion, ni les forfaits ou parts fixes.

* TVA SUR ASST

FORÊT COMMUNALE



Notre garde forestier Jean-Marc RITTER a fait valoir ses droits à la retraite en ce début d'année. Je voudrais profiter de ce bulletin communal pour lui dire combien le village de LUTTENBACH lui est reconnaissant pour toutes ces années passées à soigner nos 432 hectares de forêt.

Un proverbe chinois dit ceci : « Celui qui a planté un arbre n'est pas passé en vain sur terre ». Un chaleureux merci à toi Jean-Marc pour tous ces arbres plantés (ou coupés !), ta disponibilité de tous les instants et ta sympathie.



C'est Daniel ADAM, agent technique forestier à MUHLBACH depuis 28 ans, qui a hérité début 2013, en plus de son triage, de celui de LUTTENBACH. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre paisible village. L'année prochaine il viendra occuper la maison forestière lorsque celle-ci aura été rénovée. Les frais d'occupation de cette maison seront partagés, après entente avec la commune de MUHLBACH, au prorata des surfaces forestières.



À ce jour les diverses ventes de bois de BISCHHOFSHEIM, WISCHES et SÉLESTAT ont rapporté la somme de 156 373 euros, mais dont il faut déduire les frais d'abattage et de bûcheronnage. Le marché du bois a donc de nouveau connu une embellie en 2013 ou... que notre bois était de bonne qualité !



Un grand merci aussi à nos trois sympathiques bûcherons Patrick SPENLÉ, Bernard BRAUN et Olivier MICLO ainsi qu'à Daniel ADAM, notre nouveau garde forestier, pour leur disponibilité et leur travail remarquable.



Différentes réunions dans le massif vosgien auxquelles j'ai assisté, montrent qu'il serait très judicieux de réunir au sein d'un seul et même circuit court, les différents acteurs de la filière bois : forestiers, scieurs, constructeurs de maisons bois, menuisiers, fabricants de plaquettes... En fédérant les diverses entreprises, avec le soutien des collectivités locales et notamment du Conseil Général de nos départements respectifs, il serait très certainement possible de promouvoir grandement ce circuit court créateur d'emplois, de diversifier les productions, d'innover et conquérir de nouveaux marchés.

Paul HAM, Adjoint chargé de la forêt

L'ÉCOLE MATERNELLE ET CP

Au printemps, nous sommes partis pendant 3 jours en classe verte à la Renardière à Aubure. Certains quittaient maman et papa pour la première fois! Mais nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer: nous avons fait plein d'activités et vécu des expériences très intéressantes!

En septembre, nous avons repris le chemin de l'école... Nous sommes fiers d'être cette année à l'école élémentaire en raison des travaux. L'école a été réaménagée pendant l'été pour nous accueillir, on a même des toilettes!

Il y a dans la classe 5 CP et 16 grands. Nous allons cette année découvrir la forêt: les arbres et les plantes, les animaux, le bois et son utilisation. Nous avons déjà rencontré le garde forestier.



L'ÉCOLE PRIMAIRE ET R.P.I.

Les deux villages, regroupés sous le RPI Breit-Lutt, ont accueilli pour l'année scolaire 2013-2014, 126 élèves: 82 en élémentaire et 44 en maternelle.

À l'école de Luttenbach, les changements sont en nombre, puisqu'avec la réfection de la mairie et de l'école maternelle, les deux classes se retrouvent dans le même établissement, à savoir le bâtiment de l'école élémentaire. L'équipe communale: employés et conseillers municipaux, mais aussi l'équipe enseignante, ont œuvré durant l'été afin de permettre aux deux classes d'ouvrir dans les meilleures conditions possibles. Mme Rachel ADRIAN a, cette année, en charge les GS-CP en binôme avec Laetitia ANCEL qui assure la classe le vendredi pendant la décharge de maître formateur de Mme ADRIAN. Cette section enfantine était nécessaire compte tenu des effectifs important en élémentaire et se prêtait mieux aux nouveaux locaux. Gaby BOCK, ATSEM de LUTTENBACH seconde les enseignantes de la section enfantine. Dans la classe à côté, les CP-CE2 sont cette année encadrés par Mme Evelyne DIENER.

À BREITENBACH, on retrouve les PS/MS/GS dans la grande salle de classe de l'école maternelle. Ils sont encadrés par Mme Jocelyne GAUTHIER, secondée par Christine Schott, ATSEM de l'école.

En face à l'école élémentaire, les CE1, CM1 et CM2 sont partagés en 2 classes: 26 CM1-CM2 avec Mme Stéphanie KALBEL (directrice) et M. Laurent SCHNEIDER (le mardi) et les 27 CE1-CM1 sont encadrés par Mlle Priscillia GIBALDI et M. Jean-Pierre BOSCH (le mardi).



L'ÉCOLE PRIMAIRE ET R.P.I.

Des actions

- 1- Mise en place d'une petite maison pour oiseaux fabriquée par le papa de Yoann VETTER.
- 2- La visite médicale au CM...
- 3- Haut-Rhin propre.
- 4- Spectacle kermesse.



Les activités sportives du RPI : la natation pour tous, le ski, l'endurance et l'athlétisme pour les CE2, CM1, CM2, le vélo.



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Travaux mairie école maternelle

Résultat de l'appel d'offre

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT
LOT 01- Démolition, gros œuvre	BASSO	115 000,00 €
LOT 02- Charpente bois, murs bois	FRITSCH CHARPENTE	30 165,43 €
LOT 03- Couverture, étanchéité	NICOLAS R	42 440,00 €
LOT 04- Menuis.ext.bois et alu	SAMSON	20 280,00 €
LOT 05- Plâtrerie, isolation	OLRY CLOISONS	52 927,60 €
LOT 06- Menuiserie intérieure	RAESER	19 900,00 €
LOT 07- Métallerie, serrurerie	LAEMMEL	7 508,69 €
LOT 08- Sanitaire	FRUH	16 415,65 €
LOT 09- Chauffage, VMC	FRUH	27 286,44 €
LOT 10- Electricité	JOOS	41 077,66 €

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT
LOT 11- Chapes, carrelages	MULTISOLS	10 396,46 €
LOT 12- Parquets, sols souples	MULTISOLS	13 029,06 €
LOT 13- Peinture	BROBECKER	21 507,46 €
LOT 14- Aménag.extérieurs, VRD	ZENNA	41 360,04 €
LOT 15- Echafaudage	KAPP	8 610,03 €

467 904,52 €

OPTION

LOT 10		1 781,26 €
--------	--	------------

1 781,26 €

Total HT 469 685,78 €



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Mi-juin la mairie a pris ses quartiers provisoires dans la maison de M. Jean ERTLE, en face de la mairie, 2 rue de l'École. Le chantier a démarré dès la fin de l'année scolaire, début juillet. Les membres du conseil municipal ont déménagé l'école maternelle.



Les travaux se déroulent normalement, sans (grandes) surprises. Actuellement les prévisions de notre architecte, M. DECHRISTE, sont respectées.



Voirie

Les travaux de consolidation d'un vieux mur supportant le chemin Unterlach et l'élargissement de l'impasse du Kiwi sont achevés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Fritsch de Muhlbach-sur-Munster et ont coûté la somme de 17213,84 €.



Début du chemin Unterlach



Impasse du Kiwi

Travaux annexes



Démontage du préau



Construction d'un abri à jouets



Remontage d'un abri à voitures

CELA S'EST PASSÉ EN 2013



**CRÉMATION
DES SAPINS**
(début janvier)

FÊTE D'ÉTÉ

Le samedi 20 juillet au soir, sur le terrain d'activités, s'est déroulée dans une ambiance très sympathique la désormais traditionnelle fête qui rassemblait de nombreux villageois et estivants.

La musique variée proposée par le DJ. villageois, Stéphane LEHMANN, a entraîné jeunes et moins jeunes sur la piste de danse qui fut occupée en permanence.

Un feu d'artifice, unanimement apprécié, a illuminé le ciel au-dessus de la place de la Mairie.



FÊTE DE L'ÂGE D'OR

Le dimanche 20 janvier nos aînés se sont retrouvés pour la traditionnelle fête de l'Âge d'Or.

Avant le traditionnel repas, les enfants de l'école (du RPI Breitenbach-Luttenbach) ont brillamment interprété des chansons de leur répertoire, tout comme la chorale CHANTEVAL sous la direction de Nicolas HUSSER.

La musique de Patrick ANSEL a égayé l'après-midi.



SORTIE DE LA COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT



ANCIENS COMBATTANTS

Le 7 mai en fin d'après-midi, le maire, les adjoints et une représentation des Anciens Combattants ont déposé des gerbes en mémoire aux victimes de toutes les guerres.

Le 11 novembre 2013, le conseil municipal, les habitants, le personnel enseignant et les enfants des écoles se sont réunis devant le monument aux Morts. Après la lecture du message du Président de la République, l'hymne à la joie interprété avec brio et spontanéité par les enfants et le traditionnel dépôt de gerbes, chacun s'est retrouvé dans la salle communale pour le pot de l'amitié.

La section des Anciens Combattants de Luttenbach n'a pas pu être représentée pour des raisons de santé. Un ancien combattant de la guerre d'Algérie, Walter GEORGY, s'est dévoué pour participer au dépôt des gerbes.



VENTE DE FLEURS

par des élèves du Lycée Agricole de Wintzenheim sous la responsabilité de leur professeur Monsieur Thierry MANGOLD



BÂTIMENT DE LA KILBE

Le bâtiment, situé sur terrain communal, a été construit dans les années 1960 par les membres de l'amicale des pompiers.

C'était une époque où les pompiers étaient nombreux et où le volontariat ne faisait pas défaut. Des milliers de couples ont évolué sur la piste de danse très appréciée. Il fut un temps où il était difficile de trouver de la place tellement il y avait d'affluence. Le cadre champêtre et la musique appropriée ont bien sûr contribué au succès de ces kilbes. Au fil du temps les modes ont changé, les centres d'intérêt de la population également. La kilbe traditionnelle a perdu de son attraction, l'affluence a baissé, le découragement chez les pompiers a eu raison de la pérennité de cette fête. En dehors de quelques discrètes manifestations, le site n'a plus été utilisé depuis quelques années.

L'amicale des anciens pompiers n'est plus en mesure d'entretenir ce local. La période de pluie de cet hiver a emporté la piste de quille. Un mur et la toiture de cette piste se sont effondrés.



Depuis ce printemps le local est interdit d'accès et les abords ont été sécurisés. Le Conseil Municipal a intégré ce bâtiment dans le domaine communal et se donne un temps de réflexion pour décider de l'avenir de cet espace.

Les quelques photos noir et blanc évoquent la construction de ce local par nos anciens pompiers, dont plusieurs d'entre eux ne sont plus de ce monde.



JEAN-JACQUES SPIESER APICULTEUR

**Jean-Jacques SPIESER,
un de nos derniers apiculteurs.**

Il ne reste aujourd'hui plus que trois apiculteurs à LUTTENBACH: Rémi BUTTERLIN, Jean-Jacques SPIESER et Paul HAM, alors qu'il y a encore quarante ans, il en existait bien une bonne dizaine dans notre village. Jean-Jacques SPIESER perpétue cette passion que son père, mais aussi son oncle HUMMEL Fritz, lui a transmise.

Il nous apprend que l'année apicole commence début avril avec la première inspection de printemps. et nous précise que les abeilles ne sortent de la ruche que si la température est supérieure à 10 degrés. En mai-juin, c'est la période des essaims et de la première récolte de miel: miel de fleurs ou d'acacias. Plus tard, de juillet à août c'est la récolte du miel de châtaignier et de sapin et la mise en pots.

Il est peut-être bon de préciser que la ruche est la « caisse » dans laquelle se trouvent les abeilles. Celle-ci peut être placée seule dans la nature, protégée par un petit toit. Dans nos régions où l'hiver peut être rude, les ruches sont très souvent regroupées dans un rucher. Celui de Jean-Jacques est particulièrement bien conçu, posé sur pilotis, inaccessible aux petits rongeurs.



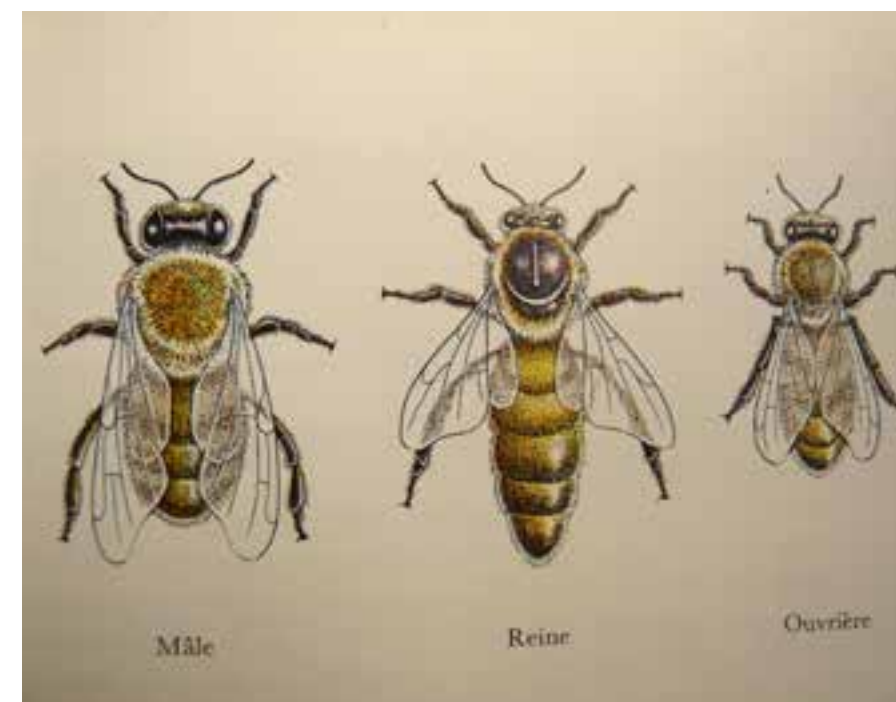
Dans la ruche sont placés des cadres garnis de cire gaufrée, point de départ des alvéoles parfaitement hexagonales que les abeilles vont construire pour y élever les futures abeilles et stocker le pollen et le miel.



Une ruche comprend trois sortes d'abeilles: la reine, les ouvrières et les mâles aussi appelés faux bourdons.

Une ruche contient environ 30 000 à 35 000 abeilles, une seule reine et une centaine de mâles.

La reine reste toute sa vie dans la ruche et son rôle consiste à pondre un minuscule œuf au fond de l'alvéole qui se transformera en larve puis en abeille au bout de 21 jours. Les mâles ne servent qu'à féconder la reine et sont rejetés à l'extérieur de la ruche en hiver... Toutes les autres abeilles sont des ouvrières qui ramènent à la ruche du pollen pour nourrir les larves et un jus sucré récolté sur les fleurs, le nectar, qui débarrassé d'une grande partie de son eau donnera le miel.



JEAN-JACQUES SPIESER APICULTEUR

La recherche de nectar et de pollen peut éloigner l'abeille de 3 km de la ruche. La masse d'une abeille est d'environ 78 mg, sa charge en pollen ou nectar au retour est de 70 mg, pratiquement l'équivalent de son poids ! Elle vole à environ 30 km par heure et doit visiter environ 8 000 fleurs pour faire 1 gramme de miel.

Mais le rôle le plus important de l'abeille est souvent méconnu : elle assure la pollinisation, c'est-à-dire transporte, malgré elle, le pollen d'une fleur à l'autre. Sans elles il n'y aurait par exemple pas de fruits sur les arbres fruitiers !



On attribue à Albert EINSTEIN cette phrase célèbre : "Le jour où l'abeille disparaîtra, l'homme n'aura plus que quatre années à survivre" A méditer !

INVENTAIRE DES LIEUX-DITS DU VILLAGE

IV. LA RIVE DROITE DE LA FECHT

Le **canal industriel**, avec plusieurs dérivations. Ce canal alimentait des entreprises de tissage sur le ban de Munster.

Leymel (Leimel) „Weiler, Weberei auf der Fecht. Tissage sur la Fecht“ (Stoffel 1876). Le nom est attesté sous la forme Limmel vers 1720, quand Jean-Ulrich Goll, stettmeister et négociant de Colmar, demande à l'abbé de l'abbaye de Munster le droit d'installer sur le ban de Luttenbach, aux Maettersmatten, sur un terrain dit Sollimatt ou Limmel et sous réserve de l'accord royal, « deux martinets pour y fabriquer du cuivre jaune et une tirerie de fil de laiton ». Goll installe les deux martinets et un martinet à fer et la manufacture obtient la consécration royale par un arrêté du Conseil d'État le 31 mai 1723 et des lettres patentes la même année. (Annuaire, Robert Schmitt, 1958 pp. 74, 75 et 76).

Sur l'emplacement de cette manufacture « se succédèrent un martinet à fer, une fonderie. Puis une papeterie... [.. ..]. Le bâtiment devient une filature en 1818. » Celle-ci poursuit ses activités jusqu'en 1830 (Annuaire, Anne et Paul Deparis, 2001, page 36).

Deux hypothèses :

1. Celle de Frédéric Bresch (1892, p. 43) : **Leymel** est une déformation de « linderbüchel », petite élévation couverte de tilleuls. Mais l'explication de Bresch demande d'accepter l'idée d'une transformation phonétique hasardeuse de linderbüchel en leimel !

2. **Leimel** viendrait du verbe « leimen » : der Papiermacher leimet das Papier : man leimet oder stärket es (Grimm) : l'ouvrier papetier encolle la feuille de papier, pour la rendre plus résistante. / In den Tuchwebereien leimet man das Garn : dans les tissages, on enduit le fil de colle. La colle dont il est fait usage peut être d'origine minérale (leim, argile) ou végé-

tale (à base de gui, d'écorce de houx...) ou animale. Mais on ne sait pas à quel usage elle aurait servi (cordonnerie ? tissage ? chasse aux oiseaux ?).

Le mystère reste entier.

Hochstaden, chemin du Hochstaden

Staden : espace en bordure d'un champ ou d'un pré. Hochstaden : espace en terrasse. La ferme du Hochstaden se trouve sur la limite du ban communal vers Munster, en dessous du Baechle qui doit son nom au petit torrent qui y passe...



Hameau du **Baechle** (1928 : Bächle, 1948 : Baechle) le petit torrent. (1762 : distinction entre Bächlen Acker, Bächlen Matt) (Forêt 1762 : Im Bächle, Bächlematt ; 1816 : Bechelen, Bachlen)

Le long de la **route du Ried** vers le haut :

La **rue Voltaire** (est-sud) : commémore le séjour de Voltaire à Luttenbach tire son nom de l'hôtel Voltaire, de fondation récente (XXème siècle).

Chemin du Kahlenwasen.

Kahlenwasenweg. Le chemin quitte la route du Ried, passe devant l'hôtel Voltaire et monte au Kahlenwasen (Petit Ballon)

Weihermatt : le pré des étangs.

Rotacker : champ obtenu par défrichement (allemand : roden, reuten : défricher, rendre cultivable, cf. français éroder.)

Chemin du Baechle : le Baechle, c'est le petit torrent.

A l'ouest de la route du Ried au-dessus du torrent.

Walgermatten, Walgermatt : ici le pré pourrait avoir été nommé d'après son propriétaire d'alors (Walger, débardeur -de walgen, rouler le bois).

Lach (1816 : Laach) : petit étang, petite retenue d'eau.

Unterlachweg, chemin du Unterlachweg Oberlachweg, chemin du Oberlachweg : Chemin montant du village vers l'étang. Chemin du bas (Unterlachweg) ou chemin du haut (Oberlachweg).

Hirlematten : Hirle peut être un patronyme. Le pré de Hirle.

Et **Schallerscheuer** : la grange appartenant à un nommé Schaller. Il s'agit de la grange qui se situait sous l'actuel hôtel Voltaire et que l'on a transformée en chalet. (d'après M. Alex Spieser)

Bannwäldle : petite forêt sur le ban de la commune, sur la route du Ried. Elle est plantée en pins. On appelle « Bannwäldle » l'ancien champ de tir et de foire des pompiers où se déroulait autrefois la fête des pompiers, le 15 août. (M. Alex Spieser)

Hasenebene : garenne, champ à lapins. Lieu dit près de la Furch (M. Alex Spieser) 1816 : « Hassen-Ebene (broussailles) » -1869 : Hasen-Ebene)

Hameau du **Geisbach et chemin du Geisbach** (Stoffel 1876 : Geissbach et 1407 : Geissebach. (1762 : Geissbacher Matt, Geisbach Acker, 1816 : Geissberg) 1816 : „Geissberg, pâturage commun“.

Geisbach, Geisberg : torrent, montagne aux chèvres.

INVENTAIRE DES LIEUX-DITS DU VILLAGE

Geissegweg, Geissegwägle: chemin des chèvres, chemin à forte pente (M. Alex Spieser)

La Furch, ruisseau: petite dérivation d'eau dans un champ (Wasserfurch, Grimm), canal qui amenait l'eau au chalet Hartmann du Solberg (M. Alex Spieser)



Runzbach. Runz = ruisseau (vieux français rû). C'est le nom du torrent qui descend du Kahlenwasen.

Runzmatten, Runzmatt (1816). Ce sont les prés en bordure de ce torrent.

Schalesacker (1762): Schalersacker (F. Bresch): référence à un écho (cf. Schalleren, au Gaschney)? Le champ de l'écho? Le champ d'un nommé Schaller?

Abtswald: c'est la forêt au-dessus de l'étang de pêche (M. Alex Spieser). Elle doit son nom à son ancien propriétaire, l'abbaye de Munster.

Fluss: le cours d'eau (le Runzbach) (1762 Fluss, Fluessmatt) (1816 : Fluss)

Noms des parcelles à côté du torrent. **Fluehswald,** la forêt à côté du torrent.

De la Furch, **le Kohlwägele** monte vers le Solberg. (M. Alex Spieser) S'agirait-il d'un chemin de charbonniers?

Solberg: lieu où se trouveraient des sources minérales (cf. **Solbad,** Vallée de la Bruche) (1762 : Solleberg) (1762 : Steinberg avec la mention: Abtei Münster)

1762, le long du Runzbach : **Espen Matt Espen Acker**

Espen = ici les frênes, plutôt que des trembles. Espaces plantés de frênes en bordure du champ ou du pré. (Le frêne est un arbre répandu dans la vallée, mais non le tremble)

V. RIED – SAESSERLÉ- SCHWENG

À l'ouest, à la limite du Stemlisberg, vers le haut (sud) et du chemin du Christlesgut, Christlesgutweg, et du ban de la commune de Breitenbach

Brochacker

1816 : Bockersacker.

Bergweg: le chemin qui monte dans la montagne. Il y a aussi le Geissegwägle (chemin en forte pente).



An den Doppeltdohlen: (Dohle = buse, conduit de gros calibre): il s'agit de l'en-

droit où l'on a aménagé une conduite d'eau sous le chemin pour que l'eau ne passe pas sur le chemin.

Chemin rural dit Gasse (le chemin, en général le chemin creux)

Waldacker. Un champ enserré dans la forêt

1816 : Untermatt, Obermatt. Champ du haut, champ du bas.

Sommerroggenacker: le champ du seigle (allemand Roggen) d'été. 1816 : Sommerogacker.

Boenlesacker: d'après le nom d'un exploitant (Boenle)

1816 : Berlemis; Baerlesacker.

Heuacker: un pré assez plat, qui se prête à la fenaison (M. A. Spieser).

Lochacker: le champ dans le creux.

Trenkmatten: où les troupeaux peuvent boire. Tränke= mare, abreuvoir.

Lenzmatten: Lenz, printemps. Les prés pour le printemps.

Grossmatten: les grands prés.

Hagel: pré en forte pente (M. Alex Spieser). Le nom pourrait désigner un endroit dangereux, à éviter. (Hagel = Unglück, danger (Grimm).

Dornacker: champ de broussailles, de plantes piquantes.

Allmendrain: Allmend désigne les prés communaux, les communaux. (1869 : Allmend-Rain)

Rain: ici, c'est un pré en pente qui descend vers le ruisseau (Grimm).

Feldle: petit champ (Feld). Feld désigne

un terrain planté ou en friche, à la différence de Acker, qui désigne un champ cultivé.

Aeckerle: petit champ cultivé.

Emsenrunz: Emse désigne les fourmis (Grimm, Lexer).



Bergmatten: prés de montagne.

Sesserle, pâturage communal (1816)

(entre les bans d'Eschbach-au-Val, Wasserbourg à l'est (Buchwaldkopf) et de Breitenbach, à l'ouest)

Sesserle: Sässerle (Munster, Breitenbach): sesserla 1642, im sesserlen, 1686 De „sâzen“, seszen(allemand moderne sitzen) einen (Wohn)sitz haben = désigne un gîte.

Aschbach: de Asche ou Esche, frêne. Le torrent qui coule le long des frênes. (cf. le village d'Eschbach)

(1869 : Aspachwald). cf. Stoffel, 1876 : « **Aspach:** Bächlein, Gemeinde Luttenbach, Zufluss des Luttenbachs / torrent qui se jette dans le Luttenbach ou Runzbach, près du Aspenköpflein. 1816 : Aspachkopf (1816).

Le Aschbachkopf est entre le ban de Luttenbach et celui de Wasserbourg.



Ried, en Alsace, le terme désigne un espace de prés humides, voire de roselières ou de marécages, dans la plaine du Rhin en bordure du fleuve, mais aussi en montagne

(1762 : Ried: distinction entre Ried Acker et Ried Matt; 1816: Rieth) Riethwald (1869).

Schweng

(Runzbach)

Schwendes Matt (1339) : Schwendesmatten (1595), Schweng Matt, Gross Matt (1762) auf der Schwencken (1784). Unter Schwenh, Schwengmatten (1816).

1846 (Schweng Köpfle).

Les formes anciennes du mot désignent l'endroit où travaillaient les bûcherons ou bien où l'on défrichait la forêt (Schwenden: ébrancher, écorcer l'arbre, pour le faire sécher sur place et dégager de nouveaux prés. Le Schwendemann est un des noms du bûcheron).

Kahle-Wasen (Petit Ballon): le terme désigne la chaume, non boisée.

C'est le nom de la ferme située sur le ban de Luttenbach.

Belchen (under dem belichen, 1441 uff dem belchen 1675)

- le sommet dédié au dieu celte Belenus, le dieu du soleil.

- Le terme vient de l'alémanique belihha et désigne un sommet clair, arrondi, couvert de chaumes.

Hors ban communal

Querben : forêt près de Sondernach

(cf. Under der Werben, uff der Werben, 1456, cité par Stoffel, 1876 dans „Kellerei und Küsterei Munster, Dinghof).

Le mot évoque une technique de défrichement (kerben), le surcénage, action d'écorcer les arbres pour les faire mourir sur pied (autre lieu- dit évoquant cette technique: le Kerbholtz).

Merci à vous, M. Morgen, pour cet inventaire.

Ouvrages utilisés

Annuaire de la Société d'Histoire de la Ville et du Val de Munster:

Robert Schmitt: « Une tentative industrielle sans lendemain au XVIIIème siècle, la manufacture de cuivre jaune de Munster ». Annuaire Tome XIII, 1958, pages 73 à 84.

Anne et Paul Deparis, « L'industrie textile autour de Munster, périodes de 1800 à 1870 et de 1900 à 1970. » Annuaire, Tome LV 2001, pages 35 à 77.

Frédéric BRAESCH, 1892 «Die Münsterthäler Ortsnamen/ Toponymes de la Vallée de Munster», dans Jahrbuch für Geschichte Elsass - Lothringen VII. Jahrgang / Annuaire d'histoire pour l'Alsace et la Moselle. 7ème année

Grimm: Wörterbuch der deutschen Sprache (1840-1960)

Martin et Lienhart (1897 - 1904) Wörterbuch der elsässischen Mundarten: Dictionnaire des parlers alsaciens, par Ernst Martin & Hans Lienhart (1907) alsacien-allemand.

Oberlé et Sittler: Le Haut-Rhin: Dictionnaire des communes, histoire et géographie, économie et société, en 3 volumes, réalisé sous la direction de Roland Oberlé et Lucien Sittler; Tome 2 (H-Q). Colmar, Alsatia 1981

Georges STOFFEL 1876 (2ème édition): Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, comprenant les noms anciens et modernes, sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse. 2ème édition complétée Mulhouse, imprimerie Vue Braun. (1ère édition 1868)



MARINA METTAUER, UNE PASSION INSOLITE

Tout en exerçant sa profession de médecin généraliste à Breitenbach, Marina METTAUER a bien d'autres centres d'intérêt: histoire de l'art, lecture, mobilier ancien alsacien et savoyard...

Mais ce sont surtout les moules à Kougelhopf qui la fascinent, au point qu'elle poursuit en permanence des recherches quant à leur origine. Elle possède une collection sans doute unique de copies de moules anciens fabriqués par les potiers FRIEDMANN et WEHLING de SOUFFLENHEIM, dont elle connaît l'usage spécifique pour les temps forts de l'année, Noël, Pâques, Nouvel An...

Dans sa cuisine...



Moule étoile de Noël

La recette de son Kougelhopf, vraiment hors du commun tient du secret médical, transmis par sa Grand'mère Madame Joséphine SCHAECHTELIN.



Moule Kaysersberg



Moule Lintwurm

INFORMATIONS UTILES

Cap sur les prochaines élections municipales

Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 dans les communes de moins de 1 000 habitants

Près de 36 800 villages et villes de France élisent leur conseil municipal tous les six ans.

Les prochaines élections municipales sont fixées aux 23 et 30 mars 2014.

Cet article donne pour une commune de moins de 1 000 habitants, les conditions de l'élection des membres du Conseil Municipal et de l'élection des représentants de la commune dans le Conseil de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

La déclaration de candidature est désormais obligatoire:

Pour être élu, il faut être candidat à l'élection municipale.

Un candidat peut se présenter de façon isolée ou groupée, sur ce qu'on appelle communément une « liste ».

Mais il doit obligatoirement faire une déclaration de candidature à la Sous-Préfecture ou la Préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014. La déclaration de candidature vaut pour les deux tours. En effet, s'il y a suffisamment de candidats au premier tour, seuls les candidats du 1er tour qui sont en ballottage peuvent être candidats au deuxième tour.

Mais il peut y avoir de nouvelles candidatures au deuxième tour si l'on manquait de candidats au 1er tour. Ces nouveaux candidats doivent déposer leur candidature à la Sous-préfecture ou à la Préfecture au plus tard le mardi 25 mars 2014.

En résumé: les électeurs ne peuvent plus voter pour une personne qui n'est pas officiellement candidate.

On ne peut plus être candidat dans plusieurs communes.

Il n'y a aucune obligation de parité « hommes-femmes » pour les candidatures groupées.

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates sont affichés dans chaque bureau de vote, le jour du scrutin. Les bulletins déposés dans l'urne avec plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire sont valables.

Mais les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés.

Il en est de même pour les personnes non-candidates.

Attention: cet article n'est pas une étude juridique. Il n'entre donc pas dans le détail et dans les subtilités juridiques.

Dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers à élire passe de 9 à 7. Entre 100 et 499 habitants il reste à 11 conseillers. Entre 500 et 1 499 habitants il reste à 15 conseillers.

Qui sera élu au Conseil Municipal et aux postes d'adjoints?

Le mode d'élection est inchangé: il s'agit du « scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, avec panachage ».

Vous pouvez continuer à rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms de candidats individuels ou issus d'autres listes.

Les décomptes se font individuellement, par nom.

Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des suffrages est nécessaire (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une). Si tous les sièges ne sont pas attribués au 1er tour, il y a un deuxième tour. Les candidats arrivés en tête du deuxième tour sont alors élus.

Le maire et les adjoints restent élus par le Conseil Municipal au scrutin secret. Il faut la majorité absolue aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour.

C'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le nombre maximal est de 2 quand il y a 7 conseillers, de 3 quand il y a 11 conseillers et de 4 quand il y a 15 conseillers.

Qui sera membre du Conseil de la Communauté?

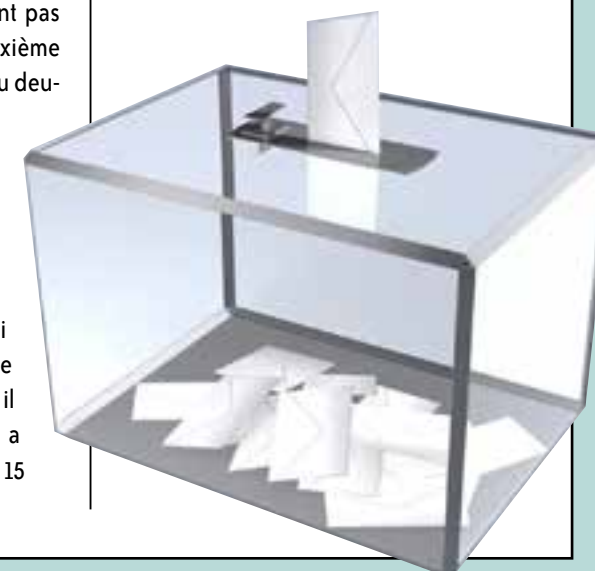
A noter que le Conseil de la Communauté devient le Conseil Communautaire et que ses membres deviennent des Conseillers Communautaires.

Jusqu'à présent, le Conseil municipal désignait les représentants de la Commune dans le Conseil de la Communauté.

Désormais, ils sont automatiquement pris dans « l'ordre du tableau ».

L'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints selon leur rang, puis des conseillers municipaux. Ceux-ci sont classés par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal et, entre conseillers élus le même jour, en fonction du nombre de voix obtenues.

Article rédigé par
L'Association des Maires
du Haut-Rhin





Cette année, le recensement se déroule dans votre commune! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser!

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

Le recensement, c'est simple: pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.

➤ Si vous résidez dans l'une de ces communes, rendez-vous sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

« recensement en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

➤ Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr: vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet:

www.le-recensement-et-moi.fr



Angeline Weick,
votre agent
recenseur

L'UNIAAT : au service des assurés sociaux

L'Union des Invalides et Accidentés du Travail, association de droit local, ne se consacre pas seulement aux invalides et accidentés du travail. Son champ de compétence comprend aussi les handicapés, les préretraités, les retraités, les veuves, les chômeurs, les personnes de grand âge, bref tout assuré social.

Contact. : permanence de Munster le 1er lundi du mois de 14 H à 16 H à la Salle des Fête au sous-sol, salle 60.

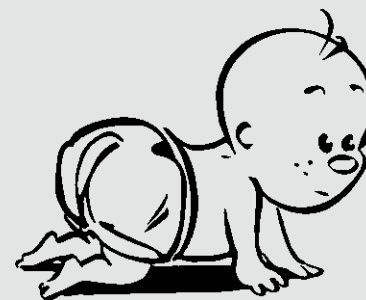
La corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin rappelle que l'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens.

Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi de nos concitoyens. Ci-dessous la liste des ramoneurs qualifiés du Haut-Rhin.

CHOUFFERT Pascal
10 rue de Walbach
68230 WIHR-AU-VAL
Tél. 03 89 71 06 21

LEIMACHER A. EURL
12 place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR
Tél. 09 66 42 92 31

RAMONAGE DE L'EST SARL
4 rue des Trois Epis
68124 WINTZENHEIM
Tél. 03 89 80 81 60



NAISSANCES EN 2013

- SOHN Julia, née le 22 /02/2013
- STEIGER Emmy, née le 27/02/2013
- DEMANGEON-MOULIN Elric, Patrick, Pierre, né le 10/05/2013

MARIAGES EN 2013

- NODIN Chris et SCHUBNEL Valéria le 13/04/2013
- ROUILLON Jean-Michel et MESSA Céline le 30/05/2013
- BLAISE Stéphane et SKERATH Chiara le 22/06/2013
- GISSLER Frédéric et COUR Sandrine le 20/07/2013
- METTAUER Jean-Baptiste et KIM Sunyoun le 09/08/2013
- RITZ Dominique et REINHEIMER Annette le 21/09/2013
- BECOULET Laurent et BRETTINGER Fabienne le 26/10/2013



DÉCÈS EN 2013

- BROBECKER Henri, le 21/02/2013
- FREY née METZGER Marie-Claire, le 21/04/2013
- SCHALK Paul, le 28/09/2013

GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2014

90 ANS :

- SCHALK née KLEIN Marie Odile, née le 23/05/1924
- JUD née KLINGLER Françoise, née le 27/07/1924

85 ANS :

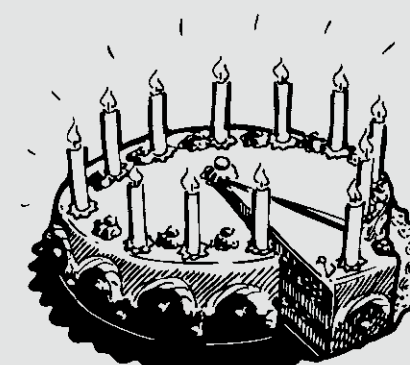
- WERREY Jean-Jacques, né le 25/04/1929
- SCHWARTZ René, né le 04/09/1929
- BERNARD née DELACOTE Liliane, né le 12/11/1929

80 ANS :

- MICLO née GRAFF Aimée, 16/02/1934
- HUMMEL née ALTER Marie Eugénie, née le 26/04/1934
- SCHUMACHER Willy, né le 03/10/1934

75 ANS :

- JAEGLER née MINZER Madeleine, née le 15/01/1939
- BARB Adolphe, né le 31/03/1939
- HAM Paul, né le 25/07/1939
- DEGANO Jean-Charles, né le 05/10/1939
- ARNOLD née ABT Marie-Louise, née le 06/11/1939
- JAEGLER née FELLER Edith, née le 10/11/1939
- GASPARD Jean-Claude, né le 16/11/1939
- MICLO Jean-Jacques, né le 06/12/1939



RENCONTRE AVEC MADAME ÉMILIE SPIESER



Les jeunes générations vont découvrir avec Emilie Spieser une facette inconnue et fascinante de notre village.

Les yeux d'Émilie pétillent lorsqu'elle évoque sa jeunesse.

Les souvenirs se bousculent, et nous allons grâce à elle partager avec vous quelques anecdotes, et découvrir un village bien différent de celui que nous connaissons actuellement. Un village plutôt animé.

Émilie naît en 1931 dans la maison jouxtant l'actuel bar le Soleil d'Or, maison habitée aujourd'hui par la famille Husser.

Au fil du récit vous verrez que cette demeure a joué un rôle important dans la vie du village.

Émilie fait ses premiers pas dans cette maison qui est à la fois restaurant, bar et épicerie. Son papa est aussi forgeron et maréchal-ferrand, sa forge étant mitoyenne du restaurant. Ses activités ne s'arrêtent pas là, puisqu'il s'occupe également de relever le débit d'eau des réservoirs, et c'est à pied qu'il s'acquitte de cette tâche.



Mais le malheur vient frapper cette famille. La maman d'Émilie décède à l'âge de 45 ans, laissant derrière elle un mari et 6 enfants, 5 filles et 1 garçon. Ce dernier mourra au combat pendant la guerre. C'est Berthe, âgée alors de 21 ans, l'aînée des enfants, qui prend en charge le restaurant, l'épicerie, ainsi que l'éducation de la famille.



Le travail à accomplir est considérable. Elle doit mener de front à la fois l'épicerie, ainsi que la préparation des repas du restaurant. Berthe cuisine pour les personnes âgées du village, pour les instituteurs, ainsi que pour les gens de passage.

Ce restaurant est le point de ralliement du village, et sa notoriété dépasse les frontières de la vallée, puisque les jeunes de Colmar viennent s'y amuser lors des bals qui y sont organisés. Ils prennent le train pour se rendre à Metzeral, prétextant auprès de leurs parents une randonnée en montagne, mais le terminus est Luttenbach. Et la Baridür (promenade en montagne) c'est les pistes de danse et de quilles de la famille Hummel. Eh oui, il y a même une piste de quilles.

Comme tous les ans, les pompiers se rendent au champ de tir pour le traditionnel Pumpier Schiassa (concours de tir), et le soir tout le monde se retrouve dans la salle de bal du restaurant.

Un colporteur passe régulièrement, et déploie au milieu de la salle un grand tissu rempli de toute une panoplie d'objets hétéroclites : mercerie, quincaillerie, peignes à poux, etc...

C'est la lanterne à la main et les sabots aux pieds que les villageois viennent jouer aux cartes des heures durant.

Un soir, le papa d'Émilie joue au taxi. Il doit en effet ramener chez lui un client qui a un peu trop forcé la dose. Le seul moyen de transport disponible, c'est une brouette à fourrage. En deux temps trois mouvements, le client se retrouve dans cette brouette, et c'est ainsi qu'il est transporté jusqu'au Fronzell. La brouette est encore visible devant la maison d'Émilie.



Les Hummel sont les premiers du village à acquérir un poste de télévision. Et ainsi, tout le monde se réunit pour voir la Piste aux Etoiles ou encore les matchs de football. Il y a du monde jusque dans la rue. A l'occasion, on y installe également une scène, quelques décors, et la salle de bal se transforme en théâtre.

Émilie grandit et travaille dans cet établissement familial aux multiples facettes. A 21 ans elle se marie avec Spieser Edmond, un garçon du quartier. Ensemble ils ont 4 enfants, Jean-Jacques notre ouvrier communal retraité, Claude, Doris et Aline. Émilie et son mari élèvent une centaine de moutons qui paissent autour du village. Beaucoup de ces pâtures des alentours sont aujourd'hui gagnées par la forêt. Et en été, ce ne sont pas moins de 150 bêtes d'éleveurs de Colmar et environs qui viennent agrandir le cheptel pour monter en estive au Tanet. C'est là-haut que la famille passe l'été, à garder les moutons.

A travers son récit, Émilie nous a dévoilé avec enthousiasme un quartier jadis bien dynamique de notre village. Elle est très fière d'avoir fait partie de cette famille qui, avec son restaurant pluridimensionnel, a permis aux villageois de se rencontrer, se distraire, échanger.

Et si vous passez par le Froeschwihr vous aurez l'occasion de croiser Émilie affairée dans son jardin magnifiquement fleuri, qu'elle soigne avec beaucoup de plaisir.



Nous avons rencontré une dame heureuse d'avoir grandi et vécu dans ce quartier, et qui, par son récit, a rendu un vibrant hommage à sa sœur Berthe qui a tenu l'épicerie jusqu'à l'âge de 70 ans.

Nous la remercions pour son accueil et lui souhaitons de vivre de longues années, heureuse, entourée de toute sa famille, au milieu de son superbe jardin.

**Entretien et texte :
Anne HERRMANN
et Agnès FRITSCH
Photos : Paul HAM**





Qu'il est doux d'écouter des histoires, des histoires du temps passé quand les branches d'arbres sont noires, quand la neige est épaisse et le sol gelé...